



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

NEUVIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

New Delhi (Inde), 19-24 septembre 2022

Célébrer les gardiens de la diversité des cultures: Vers un cadre mondial inclusif de la biodiversité pour l'après-2020

Résumé

Le Bureau de la neuvième session de l'Organe directeur a convenu que le thème de la neuvième session de l'Organe directeur serait: «*Célébrer les gardiens de la diversité des cultures: Vers un cadre mondial inclusif de la biodiversité pour l'après-2020*». Il s'agit de reconnaître et de saluer les contributions des gardiens de la biodiversité des cultures, notamment les agriculteurs, dans le monde entier, à la gestion efficace des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA). Ce sujet offre également l'occasion d'examiner comment le Traité international et les gardiens de la diversité des cultures contribueront à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, lorsqu'il sera adopté.

Orientation demandée

L'Organe directeur est invité à prendre note de ce document et à adopter une résolution, en tenant compte des éléments contenus dans l'annexe, pour reconnaître la contribution des gardiens de la diversité des cultures à la gestion des RPGAA et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, lorsqu'il sera adopté.

Les documents de la FAO et du TIRPAA peuvent être consultés à l'adresse: www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/

I. INTRODUCTION

1. La diversité des cultures est un fondement important pour la sécurité alimentaire et la production agricole durable, car elle favorise la productivité et la résilience, et contribue à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. Elle est appréciée non seulement comme une ressource agricole à exploiter, mais aussi pour son importance écologique et sa signification sociale.
2. La gestion de la diversité des cultures est soutenue par une variété d'acteurs travaillant en collaboration, tels que les agriculteurs, les gestionnaires de banques de gènes et les chercheurs. Ces gardiens de la biodiversité agricole ont préservé – et continuent de préserver – les ressources phylogénétiques par leurs interventions, afin d'assurer la sécurité alimentaire mondiale des générations actuelles et futures.
3. Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est en cours de négociation par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il est attendu que la connexion entre la gestion de la biodiversité et la production agricole soit abordée de manière plus marquée, puisque le système alimentaire est l'un des principaux moteurs de l'évolution de la biodiversité. Le développement d'une agriculture et une production alimentaire plus durables est une pierre angulaire de l'institutionnalisation de la biodiversité, car une production agricole durable contribue à améliorer la préservation et la gestion de la biodiversité.
4. C'est dans ce contexte essentiel que le Bureau de la neuvième session de l'Organe directeur a convenu du thème: «*Célébrer les gardiens de la diversité des cultures: Vers un cadre mondial inclusif de la biodiversité pour l'après-2020*». Ce dernier souligne la contribution des petits exploitants agricoles du monde entier et des autres gardiens de la biodiversité des cultures à la gestion efficace des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et offre une occasion unique d'examiner les options sur la façon dont le Traité international et sa communauté contribueront à la mise en œuvre du nouveau Cadre mondial de la biodiversité, lorsqu'il sera adopté.
5. Ce document a été préparé sur la base des orientations fournies par le Bureau lors de la préparation de l'ordre du jour de cette session. Le chapitre II décrit comment différents gardiens de la diversité des cultures ont été célébrés et encouragés dans le cadre du Traité international et dans différentes parties du monde. Le chapitre III donne un aperçu de la manière dont la conservation et l'utilisation durable des RPGAA et l'approche inclusive de la participation de toutes les parties prenantes ont été abordées pendant les discussions sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En conclusion, le document résume les contributions des gardiens de la diversité des cultures et du Traité international à la mise en œuvre réussie du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, lorsqu'il sera adopté.

II. LES GARDIENS DE LA DIVERSITÉ DES CULTURES

A. Acteurs impliqués dans la préservation de la diversité des cultures

6. De nombreux acteurs contribuent à la préservation de la diversité des cultures dans le monde. Il est important de souligner que dans le cas des RPGAA, leur préservation est assurée par leur utilisation, de sorte que la ligne de démarcation entre préservateurs et utilisateurs de la diversité des cultures est plus dynamique que pour d'autres éléments de la diversité biologique.
7. Afin d'identifier et de répertorier les différents acteurs impliqués dans la conservation des RPGAA, une cartographie non exhaustive des acteurs a été entreprise en analysant le *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PAM-2)*. Il a été fait référence aux acteurs qui participent à la mise en œuvre des sept activités prioritaires consacrées à la préservation et à la gestion *in situ* et à la conservation *ex situ*.

8. Le Deuxième Plan d'action mondial constate que de nombreux agriculteurs dans le monde en développement, et aussi de plus en plus dans les pays développés, continuent à conserver une importante diversité génétique de cultures dans leurs champs. Une attention particulière est portée aux petits agriculteurs des pays en développement – et notamment dans les centres d'origine, les centres de diversité et les points chauds de la biodiversité – et à leurs communautés agricoles, ainsi qu'aux communautés autochtones et locales. Les efforts des agriculteurs et des communautés locales et autochtones sont soulignés dans les priorités du PAM-2 pour la préservation et la gestion *in situ*, qui reconnaissent également le rôle unique que jouent les femmes dans la préservation et la gestion.

9. Le rôle des conservateurs des banques de gènes et des autres chercheurs est également souligné dans le PAM-2, pour leur contribution à la conservation des RPGAA. La communauté des chercheurs est particulièrement mise en avant lorsqu'il s'agit de conservation *ex situ*, notamment sa contribution à l'avancement des stratégies de préservation pour les plantes à multiplication végétative et à semis non orthodoxe, ainsi que pour les espèces et les stocks génétiques et génomiques qui ont été négligés par les activités de préservation actuelles. Ils ont un rôle important à jouer pour établir un lien entre cette préservation *ex situ* et les efforts de préservation à la ferme et *in situ*, tandis que les conservateurs de RPGAA travaillent ensemble par le biais de réseaux de cultures et de réseaux régionaux.

10. Les obtenteurs jouent un rôle important dans l'adaptation de l'agriculture aux changements environnementaux et dans la satisfaction des demandes des agriculteurs et des communautés agricoles. Leurs contributions soutiennent non seulement les efforts de sélection végétale, d'amélioration et d'élargissement de la base génétique, mais elles aident également à faire avancer les programmes d'évaluation des RPGAA à la ferme, le développement des cultures sous-utilisées et d'autres priorités. Les acteurs du commerce des semences et des pépinières jouent un rôle dans la mise en œuvre de nombreuses priorités du PAM-2.

11. Les autres conservateurs de plantes mis en avant dans le PAM-2 comprennent les spécialistes des jardins botaniques, qui sont encouragés à établir des connexions plus étroites avec les acteurs responsables de la conservation des RPGAA. La communauté de recherche sur les herbiers et d'autres instituts ayant une expertise taxonomique sont également des alliés actifs lorsqu'il s'agit de soutenir la collecte ciblée de RPGAA. Les gestionnaires des réseaux nationaux de zones protégées et d'autres entreprises impliquées dans le secteur de l'environnement sont des acteurs importants de la conservation et la gestion *in situ* des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source de nourriture.

12. Le PAM-2 relève également que de nombreux acteurs jouent un rôle important de soutien, comme les services de vulgarisation et de recherche agricoles qui encouragent la gestion à la ferme. Les ONG et autres entreprises travaillant sur les efforts de secours et de réhabilitation peuvent également apporter des changements en promouvant l'utilisation de RPGAA adaptées, tout en aidant les agriculteurs sinistrés à restaurer les systèmes de culture. Des liens solides sont nécessaires avec les utilisateurs des RPGAA, tels que les obtenteurs, les chercheurs et les agriculteurs, afin d'informer, d'orienter et de hiérarchiser l'ensemble du processus de conservation.

13. Au cours de la dernière décennie, l'accent a été mis sur la nécessité de développer une approche et une transformation du système alimentaire afin de résoudre les défis rencontrés pour atteindre une sécurité alimentaire mondiale et une agriculture durable. De nouveaux acteurs ont émergé, qui peuvent également contribuer à la préservation de la diversité génétique des cultures. Lors de cette session, l'Organe directeur examinera une stratégie visant à faire participer les industries de transformation alimentaire à la mise en œuvre du Traité. Les chefs et autres acteurs du secteur de la gastronomie participent plus activement à la promotion de l'utilisation d'espèces sous-utilisées, de variétés des agriculteurs ou de celles destinées à des marchés de niche. Dans de nombreuses régions du monde, les consommateurs s'impliquent de plus en plus activement dans la détermination des variétés végétales qu'ils privilégient, et il existe un nombre croissant d'initiatives où les

consommateurs sont impliqués aux côtés des agriculteurs et des obtenteurs dans l'identification de nouvelles variétés végétales par le biais de la sélection végétale participative.

B. Les agriculteurs, des gardiens de la diversité des cultures

14. La diversité phylogénétique est importante pour l'agriculture durable, car elle permet son adaptation à des conditions environnementales changeantes, telles que celles causées par le changement climatique, contribuant ainsi à assurer la sécurité alimentaire mondiale. Les petits agriculteurs et les communautés autochtones, en particulier ceux qui vivent dans les centres d'origine et de diversité, sont les gardiens des ressources phylogénétiques mondiales depuis des millénaires, et ils continuent de jouer un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité de nos cultures vivrières.

15. Étant donné que les agriculteurs sont les gardiens et les développeurs de la diversité génétique des cultures sur le terrain, leurs droits à cet égard sont essentiels s'ils doivent être en mesure de maintenir ce rôle central pour la sécurité alimentaire. Les innovations des agriculteurs sont considérées comme le fondement de la sélection végétale moderne, puisque l'agriculture a été fondée sur la sélection artificielle de caractères souhaitables, qui a abouti à la domestication. La variété des aliments dont dispose l'humanité aujourd'hui est liée, en grande partie, aux efforts continus des agriculteurs à cet égard.

16. Le Traité international a été le premier instrument juridiquement contraignant à reconnaître officiellement l'immense contribution des agriculteurs et des communautés locales et autochtones au développement et à la préservation de la diversité des cultures. Dans l'article 9, Droits des agriculteurs, les Parties contractantes au Traité international reconnaissent la contribution essentielle, passée et présente, des agriculteurs de toutes les régions du monde, à la préservation et au développement des ressources phylogénétiques en tant que base de la production alimentaire et agricole dans le monde entier. La reconnaissance des droits des agriculteurs permet à ces derniers de continuer à maintenir, développer et gérer les ressources phylogénétiques, et les honore et les récompense pour leur contribution indispensable au stock mondial de ressources génétiques.

17. D'autres mécanismes du Traité international soulignent également le rôle des agriculteurs en tant que gardiens de la diversité des cultures. L'objectif principal de la stratégie de financement actualisée est centré sur les agriculteurs et leurs contributions à la préservation et à l'utilisation de la biodiversité: «Les agriculteurs du monde entier utilisent et préservent des variétés adaptées menant à une augmentation de la productivité et des revenus à la ferme, à une disponibilité accrue d'aliments diversifiés et riches en nutriments, à une réduction des impacts négatifs sur l'environnement et à une meilleure résistance aux chocs de production.» Les principaux bénéficiaires du Fonds pour le partage des avantages (FPA) sont les agriculteurs, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, qui préservent et utilisent durablement les RPGAA, comme le stipule l'article 13.3 du Traité international. Tous les projets financés par le FPA doivent contribuer à un résultat principal: «L'amélioration des moyens de subsistance des petits agriculteurs des pays en développement, et la promotion de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable par la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.»

C. Célébrer les agriculteurs, gardiens de la diversité des cultures

18. Lors de sa huitième session, l'Organe directeur a accueilli favorablement l'Inventaire des mesures nationales, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs, tel qu'élaboré par le Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs. L'Inventaire contient un large éventail de mesures et de pratiques pour la promotion et la réalisation des droits des agriculteurs. Ces droits permettront aux agriculteurs et aux communautés locales et autochtones de continuer à jouer leur rôle de développeurs et de gardiens de la diversité des cultures. Sur la base de l'Inventaire, un ensemble d'options pour encourager, guider et promouvoir la

réalisation des droits des agriculteurs a été élaboré et présenté pour approbation à l'Organe directeur lors de cette session. Ci-dessous, quelques exemples tirés de l'Inventaire.

19. L'Inde, pays hôte de la neuvième session de l'Organe directeur, compte plus de 126 millions d'agriculteurs, dont environ 82 pour cent sont des exploitants marginaux et de petite taille. En 2001, le Gouvernement indien a adopté la loi sur la protection des variétés végétales et des droits des agriculteurs (PPV&FR Act de 2001). Ses principaux objectifs étaient de fournir un système efficace pour la protection des nouvelles variétés végétales, ainsi que pour les droits des agriculteurs et des obtenteurs; et de reconnaître et protéger les droits des agriculteurs en ce qui concerne leur contribution, passée, présente et à venir, à la conservation, l'amélioration et la mise à disposition des ressources phylogénétiques pour le développement de nouvelles variétés végétales. La loi PPV&FR de 2001 reconnaît explicitement le rôle des agriculteurs en tant que gardiens des ressources phylogénétiques et définit leurs droits et privilèges en ce qui concerne la protection des variétés qu'ils ont développées ou préservées.

20. L'Autorité de protection des variétés végétales et des droits des agriculteurs, établie en vertu de l'article 45 de la loi PPV&FR de 2001, règle 70 (2) (a), a institué la «reconnaissance et les récompenses» du Fonds génétique national. Cette disposition reconnaît les efforts des agriculteurs et des communautés agricoles engagés dans la préservation des RPGAA, de telle sorte qu'ils sont encouragés à poursuivre leurs activités et que leurs ressources génétiques peuvent être explorées pour une utilisation ultérieure et comme contribution à la sécurité alimentaire¹

21. Ces prix ont permis une prise de conscience et une meilleure compréhension du rôle des agriculteurs et des communautés agricoles dans la préservation, l'amélioration et la mise à disposition des RPGAA. En outre, les prix soulignent l'importance de la préservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques des cultures et leur valeur pour la société. Après avoir reçu le prix, les agriculteurs et leurs communautés ont également reçu une reconnaissance nationale et internationale de leurs efforts en matière de préservation, ce qui leur a permis d'attirer des fonds supplémentaires pour soutenir leurs activités.

22. En Suède, le prix Golden Pea récompense les personnes – souvent sur plusieurs générations – qui ont contribué à la préservation des ressources phylogénétiques. Le prix peut être décerné aux agriculteurs, aux jardiniers, aux personnes privées et aux organisations concernées. Depuis la première remise du Golden Pea en 2002, près de 50 gardiens du patrimoine vert ont été récompensés.

23. Le prix est le fruit d'une collaboration entre l'Université suédoise des sciences agricoles, coordinatrice du programme national d'utilisation des ressources phylogénétiques, et les administrations des comtés du pays. L'objectif est d'attirer l'attention sur les personnes qui, par leur travail diligent, préservent et maintiennent en vie la diversité du patrimoine culturel vert de la Suède. Il vise également à encourager l'intérêt pour les anciennes variétés de plantes locales de Suède qui, outre leurs précieuses caractéristiques végétales, sont porteuses d'une riche histoire culturelle.

24. Le prix consiste en une reproduction grandeur nature en or d'un pois bleu de Gotland (l'une des plus anciennes formes de pois alimentaires conservées en Suède), attaché à une épingle ou un pendentif, réalisée par l'orfèvre suédois Bengt Liljedahl, et un diplôme peint par l'artiste Ulrika Wolff. Les enseignements tirés portent sur l'importance d'avoir un coordinateur proactif qui peut communiquer la valeur de la préservation des ressources phylogénétiques et identifier de bonnes

¹ Une reconnaissance et des récompenses sont accordées annuellement aux agriculteurs qui s'engagent dans la préservation des ressources génétiques des variétés locales et des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et dans leur amélioration par la sélection et la conservation comme suit:

a) Prix de la communauté des sauveurs du génome végétal. Cinq prix du Sauveur de Génome Végétal d'une valeur de 10 millions de roupies avec une citation et un memento.

b) Prix de l'agriculteur sauveur de génome végétal. Dix récompenses d'agriculteur sauveur de génome végétal de 1,5 million de roupies chacune, avec une citation et un memento.

c) Prime de reconnaissance de l'agriculteur sauveur du génome végétal. Vingt primes de reconnaissance d'agriculteur sauveur de génome végétal de 1 million de roupies chacune, avec une citation et un memento.

études de cas, en collaboration avec les administrations des comtés. Pour les agriculteurs, la valeur monétaire de la récompense est beaucoup moins importante que sa signification symbolique. Le prix Golden Pea contribue à sensibiliser le public, en particulier au niveau local et régional, ce qui permet également de soutenir les activités locales de transformation et de commercialisation basées sur les cultures préservées.

D. Célébration des contributions d'autres conservateurs de la diversité des cultures

25. Plusieurs Parties contractantes et institutions internationales ont lancé des initiatives pour célébrer les contributions des conservateurs de la diversité des cultures autres que les agriculteurs. Certaines initiatives reconnaissent les contributions des conservateurs pour leurs états de service exceptionnels sur une longue période par le biais d'un prix ou d'une récompense, comme une médaille. D'autres prennent la forme de bourses pour encourager les jeunes chercheurs qui débutent leurs activités professionnelles dans le secteur des RPGAA. La plupart de ces initiatives récompensent les réalisations, les recherches innovantes ou le parcours universitaire d'experts, et leur signification va au-delà de la simple reconnaissance des personnes concernées. Leurs histoires édifiantes contribuent à sensibiliser la société à l'importance de la préservation de la diversité des cultures et aident à inciter une nouvelle génération à s'engager. Les exemples suivants sont non exhaustifs et se veulent illustratifs.

26. Aux États-Unis d'Amérique, la médaille Frank N. Meyer pour les ressources phytogénétiques récompense les services exceptionnels rendus au Système national américain du germoplasme des plantes. Cette récompense est décernée en hommage à Frank N. Meyer, qui a été pendant une longue période explorateur agricole de l'Office of Foreign Seed and Plant Introduction (Office d'introduction de semences et de plantes étrangères). Ce prix est décerné en reconnaissance de sa contribution à la collecte et au transfert de matériel phytogénétique aux États-Unis d'Amérique et de son dévouement et service à l'humanité par la collecte, l'évaluation ou la préservation des ressources génétiques de la Terre. En Autriche, depuis 2002, la Fondation Gregor Mendel s'est fixée pour objectif d'attirer l'attention sur l'importance sociale de la recherche et de la sélection végétale en décernant le Prix de l'innovation Gregor Mendel pour des résultats exceptionnels dans le domaine des sciences des végétaux. L'Inde dispose de plusieurs prix pour reconnaître les services exceptionnels rendus par les experts en ressources phytogénétiques, sous la forme de prix, de prix commémoratifs ou académiques, d'un prix du jeune scientifique, de conférences spéciales et de distinctions ministérielles.

27. Dans le cadre du dixième anniversaire de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a récompensé sept des «gardiens» de la diversité des cultures dans le monde en leur remettant un prix du patrimoine. Plusieurs des lauréats étaient des gestionnaires retraités des banques de gènes du CGIAR. Depuis 1994, le centre de recherches Bioversity International finance la bourse Vavilov-Frankel afin d'encourager la préservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques en permettant à de jeunes scientifiques exceptionnels de mener des recherches novatrices pertinentes dans un institut de recherche avancé en dehors de leur pays. Plusieurs projets du BSF ont financé des bourses pour de jeunes scientifiques du monde en développement qui participent activement à la gestion de la diversité des cultures.

III. CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

28. Au cours de la dernière période biennale, le Groupe de travail intersessions à composition non limitée a mené des négociations intensives pour l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le nouveau Cadre mondial de la biodiversité devrait être adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (CDB COP 15), qui se tiendra à Montréal, au Canada, du 7 au 19 décembre 2022.

29. Les discussions, telles que reflétées dans le texte actuel du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ont reconnu l'importance du secteur de l'alimentation et de l'agriculture pour

soutenir la mise en œuvre du nouveau Cadre mondial de la biodiversité.² Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait reconnaître la contribution directe et indirecte de la biodiversité à la sécurité alimentaire et à la nutrition, aux moyens de subsistance durables et à l'éradication de la pauvreté, et inclure des objectifs qui relient la biodiversité agricole à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable.

30. À cet égard, il est souligné que la mise en œuvre du nouveau Cadre mondial de la biodiversité sera entreprise par le biais d'un processus entièrement inclusif. Des collaborations et des partenariats entre les organisations concernées aux niveaux mondial, national et local seront recherchés afin d'exploiter les moyens de créer une dynamique de réussite. Les discussions menées jusqu'à présent ont confirmé que, bien que le cadre soit négocié sous l'égide de la CDB, la mise en œuvre du nouveau Cadre mondial de la biodiversité et la réalisation effective de ses buts et objectifs seront soutenues par des mécanismes pertinents et des apports d'autres conventions et processus internationaux. À cet égard, le texte actuel du cadre contient des références à la FAO et au Traité international en ce qui concerne la réalisation des cibles et objectifs pertinents pour la biodiversité agricole.

31. Pour que le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 soit véritablement un succès, des actions transformatrices visant à intégrer la biodiversité dans les secteurs productifs seront nécessaires, notamment au niveau national. La mise en œuvre sera rendue possible par une approche pangouvernementale qui inclut les ministères et agences ayant un mandat en matière d'alimentation et d'agriculture. En outre, elle adoptera une approche portant sur l'ensemble de la société et devrait garantir une plus grande égalité des sexes et une plus grande autonomisation des femmes et des jeunes filles. Dans ce contexte, il sera possible de promouvoir l'implication des parties prenantes du Traité international, en particulier les gardiens de la diversité des cultures.

IV. CONCLUSION

32. La diversité des cultures est un fondement important pour la sécurité alimentaire et la production agricole durable. La gestion de cette ressource essentielle a été soutenue par différents acteurs travaillant en collaboration, tels que les agriculteurs, les communautés locales et autochtones, les gestionnaires de banques de gènes et les chercheurs. Ces gardiens de la biodiversité agricole ont préservé – et continuent de préserver – les ressources phylogénétiques grâce à leurs interventions, afin de garantir la sécurité alimentaire mondiale des générations actuelles et futures.

33. Dans le cadre des discussions en cours sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, il est clairement précisé que le lien entre la gestion de la biodiversité et la production agricole sera davantage pris en compte. Le passage à une agriculture et une production alimentaire durables est une pierre angulaire de l'intégration de la biodiversité, car la production agricole durable contribue à améliorer la préservation et la gestion de la biodiversité.

34. Pour que le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 soit un succès, il est essentiel que sa mise en œuvre soit entreprise par le biais d'une approche inclusive, impliquant toutes les parties prenantes et reconnaissant leurs contributions, y compris celles de la communauté du Traité international et des gardiens de la diversité des cultures.

V. ORIENTATION DEMANDÉE

35. L'Organe directeur est invité à prendre note de ce document et à adopter une résolution, en tenant compte des éléments contenus dans l'annexe de ce document, pour reconnaître la contribution

² Pour plus de détails, voir le document IT/GB-9/22/16.3 *Coopération avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya*

des gardiens de la diversité des cultures à la gestion des RPGAA et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, lorsqu'il sera adopté.

PROJET DE RÉSOLUTION **/2022**CÉLÉBRATION DES GARDIENS DE LA DIVERSITÉ DES CULTURES:
VERS UN CADRE MONDIAL INCLUSIF DE LA BIODIVERSITÉ POUR
L'APRÈS-2020**

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant que la diversité des cultures est un fondement important de la production agricole durable;

Conscient que la gestion de la diversité des cultures est soutenue par une variété d'acteurs, tels que les agriculteurs, les communautés locales et autochtones, les gestionnaires de banques de gènes et les chercheurs, travaillant en collaboration;

Notant que la production agricole durable contribue à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration de la gestion en intégrant la biodiversité;

Notant que le lien entre la gestion de la biodiversité et la production agricole devrait être souligné dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui fait actuellement l'objet de négociations en vue d'une éventuelle adoption par la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique prévue en décembre 2022;

1. **Reconnaît et approuve** les contributions de tous les gardiens et conservateurs de la diversité en vue de garantir que la diversité des cultures soit préservée et utilisée durablement pour la sécurité alimentaire mondiale d'aujourd'hui et de demain;
2. **Reconnaît** les contributions passées, présentes et futures des agriculteurs de toutes les régions du monde, en particulier ceux des centres d'origine et de diversité, à la conservation, à l'amélioration et à la mise à disposition de la diversité des cultures et, à cet égard, **invite** les Parties contractantes à faire participer pleinement les agriculteurs aux questions liées à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA);
3. **Remercie** les Parties contractantes, y compris le Gouvernement hôte, l'Inde, qui ont développé des initiatives pour célébrer les contributions des gardiens et des conservateurs de la diversité des cultures, et **invite** les autres Parties à faire de même, en tenant compte, le cas échéant, des expériences précieuses et des enseignements tirés inclus dans l'Inventaire des mesures nationales, des pratiques optimales et des enseignements à tirer pour la concrétisation des droits des agriculteurs;
4. **Note** qu'un certain nombre d'organisations internationales, telles que Bioversity International et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, ont par le passé pris des initiatives pour célébrer les contributions des gardiens et des conservateurs de la diversité des cultures, et **demande** au Secrétaire de se mettre en rapport avec ces organisations, le cas échéant, pour explorer les possibilités de célébrer ces contributions sur une base régulière et en collaboration;
5. **Souligne** l'importance d'une approche inclusive de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, lorsqu'il sera adopté, impliquant toutes les parties prenantes concernées et reconnaissant leurs contributions, y compris la communauté des acteurs du Traité international, en particulier les agriculteurs et autres gardiens de la diversité des cultures;

6. ***Souligne en outre*** l'importance d'une approche inclusive pour la mise en œuvre du Traité international, et ***reconnait*** les opportunités considérables qui s'offrent à nous si de nouvelles parties prenantes ayant un intérêt pour l'alimentation, l'agriculture ou la biodiversité participent activement à la mise en œuvre du Traité.